

Présentation générale

En 2007, la croissance française, soutenue par la demande intérieure, se maintient : en moyenne annuelle, le produit intérieur brut (PIB) augmente de 2,2 % en volume, soit autant qu'en 2006, et après + 1,9 % en 2005.

La baisse du chômage se poursuit en 2007

L'emploi confirme la reprise amorcée depuis 2004 : 358 000 emplois sont créés en 2007, après 184 000 en 2005 et 296 000 en 2006. La progression de 2007 tient en grande partie à l'accélération des créations d'emplois dans les secteurs marchands, portée essentiellement par le tertiaire et la construction, alors que l'emploi continue de baisser dans l'industrie, à un rythme cependant moins soutenu que par le passé. Elle bénéficie également de l'évolution toujours dynamique dans les secteurs non marchands, malgré la baisse de l'emploi aidé. Après une période de stabilité en 2005 autour de 9 %, le taux de chômage au sens du BIT, tel qu'il est désormais mesuré en France, a entamé au début de l'année 2006 une décrue régulière pour atteindre 7,5 % de la population active en moyenne au dernier trimestre de 2007. Cette baisse du chômage BIT concerne toutes les catégories de sexe et d'âge, mais plus particulièrement les jeunes de 15 à 24 ans et les femmes.

Le pouvoir d'achat des ménages accélère en 2007

La bonne santé du marché du travail, avec, en 2007, une baisse de près d'un point du taux de chômage et la poursuite de la croissance de l'emploi, a créé un climat favorable aux salariés lors des négociations salariales. Toutefois, si la croissance du PIB, exprimée en données brutes, se maintient en 2007 (2,2 % en volume, comme en 2006), l'activité corrigée du nombre de jours ouvrables marque une légère décélération (elle progresse de + 2,1 % après + 2,4 % en 2006). La hausse du Smic est aussi plus faible que celle survenue en 2006 (+ 2,3 % contre + 3,0 %), ce qui a pu peser sur les hausses de salaires individuels. Enfin, la loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (TEPA) qui encourage notamment le recours aux heures supplémentaires, n'a été mise en œuvre qu'à la fin 2007. Son impact sur la hausse des salaires ne pourra être mesuré avant 2008. Au final, en 2007, le salaire mensuel de base (SMB) dans les entreprises du secteur privé de plus de 10 salariés progresse en euros courants à un rythme proche de celui de l'année précédente (+ 2,7 % contre + 2,8 % en 2006). En termes réels, la hausse du SMB est aussi très proche de celle de 2006 puisqu'elle se monte à + 1,0 % en euros constants en 2007 contre +1,2 % en 2006. Comme les deux années précédentes, cette hausse est plus marquée en 2007 pour les ouvriers (+ 1,2 % en euros constants) et pour les employés (+ 1,0 % en euros constants) que pour les professions intermédiaires et les cadres (+ 0,9 %). Mais en 2007, ce différentiel au profit des moins qualifiés est nettement plus réduit.

Tirée par la croissance de l'emploi salarié et le quasi-maintien du rythme de progression du salaire moyen par tête, la masse des salaires et traitements bruts, qui représente un peu plus de 58 % du revenu disponible brut (RDB) des ménages, progresse de + 4,5 %, après + 3,9 % en 2006. Le revenu des entrepreneurs individuels accélère également (+ 5,2 % après + 4,2 %), porté par une forte progression du revenu des agriculteurs. Dans le même temps,

les prélèvements fiscaux sur le revenu et le patrimoine des ménages ralentissent nettement (+ 1,2 % contre + 7,2 % en 2006, hors avoir fiscal) suite aux mesures visant à réduire l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Au total, le revenu disponible brut, masse des ressources disponibles de l'ensemble des ménages, augmente de 5,4 % en 2007, soit 0,6 point de plus que l'année précédente (+ 4,8 %). Son pouvoir d'achat, compte tenu de la hausse du prix de la dépense de consommation de 2,0 %, connaît une progression de 3,3 %, supérieure à celle de 2006 (+ 2,6 %) et 2005 (+ 1,6 %), et rejoint ainsi les rythmes élevés du début des années 2000.

La progression du pouvoir d'achat du RDB est relative à l'ensemble des ménages. Pour refléter l'évolution individuelle moyenne, il faut la corriger du dynamisme démographique. Rapporté au nombre d'unités de consommation (UC), pour tenir compte de l'évolution du nombre de ménages et de leur composition, le RDB (par UC) progresse alors de + 2,4 % (après + 1,7 % en 2006).

L'inflation accélère et touche davantage les ménages modestes ou ruraux

L'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC)¹ a été de + 3,6 % entre juin 2007 et juin 2008. Elle n'était que de + 1,2 % sur la même période un an plus tôt. Une telle évolution sur un an n'avait pas été constatée depuis 1991. L'accélération actuelle de l'inflation a été principalement alimentée par les hausses de prix dans les secteurs de l'énergie, et plus particulièrement les produits pétroliers, et de l'alimentation. Les prix de l'énergie ont en effet augmenté de + 18,8 %, après une quasi-stagnation l'année précédente (- 0,3 % entre juin 2006 et juin 2007), en conséquence directe de la hausse des prix du pétrole. Par ailleurs, en lien avec la hausse des cours des matières premières agricoles et les tensions entre l'offre et la demande, les prix de nombreux produits alimentaires ont fortement augmenté. C'est notamment le cas pour les produits laitiers (lait et crème : + 14,7 %, beurre : + 12,7 %) et les produits à bases de céréales (pain : + 5,7 %, céréales y compris pâtes et riz : + 9,3 %).

Cette reprise de l'inflation a touché de façon différente les divers groupes sociaux, les écarts étant plus marqués que lors des dix années précédentes. De juin 2007 à juin 2008, du fait de la plus forte part de leur budget qu'ils consacrent aux produits pétroliers ou alimentaires, les ménages vivant en milieu rural et les ménages les plus modestes ont été soumis à une inflation supérieure d'un point environ à celle des ménages urbains ou aisés alors que les écarts moyens entre groupes au cours de la période 1996-2007 n'avaient jamais dépassé plus de 0,2 point par an.

L'indice des prix à la consommation (IPC) vise à mesurer une évolution « pure » des prix, c'est-à-dire à qualité constante des produits (à panier de consommations identique), et n'a notamment pas vocation à refléter l'évolution, de nos jours particulièrement rapide, des normes de consommation et donc de la modification de la composition du panier. Cela peut expliquer en partie certaines divergences entre l'inflation mesurée par l'IPC et la perception par le public d'une vive hausse du « coût de la vie ». On dispose, avec les deux dernières enquêtes Budget des familles (2001 et 2006) d'une masse de données qui, sans être aussi importante qu'il le faudrait en toute rigueur pour calculer la « dérive » des prix moyens, permet toutefois d'en calculer une approximation, qu'on appellera ici indice des prix moyens (IPM). Au cours de la période 2000 - 2005, cet IPM calculé pour quelques postes de consommation est resté stable, très légèrement au-dessus de l'IPC. Les deux indices divergent néanmoins, dans le détail. Si les évolutions ne semblent pas significativement différentes pour l'alimentation, l'IPM croît ainsi moins vite que l'IPC pour l'habillement et nettement plus vite pour les biens durables.

1. L'IPC diffère du prix des dépenses de consommation de la comptabilité nationale (ou « déflateur des dépenses de consommation »), car ils ne portent pas sur le même champ. En particulier, le prix des dépenses de consommation inclut des dépenses non prises en compte dans l'IPC, comme les loyers imputés et les services d'intermédiation financière indirectement mesurés.

Le seuil de pauvreté en 2006 : 880 euros par mois

Le revenu disponible brut des ménages et son pouvoir d'achat constituent des agrégats estimés dans le référentiel de la comptabilité nationale². Leur évolution globale renseigne sur le contexte macroéconomique du pays, mais non sur la situation des personnes et les disparités individuelles. En 2006, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), le niveau de vie moyen des individus vivant dans un ménage ordinaire est de 20 600 euros par an. Pour la moitié de la population, il est inférieur à 17 600 euros. Les 10 % des individus les plus modestes de la population ont un niveau de vie inférieur à 9 720 euros annuels, tandis que 10 % des individus ont un niveau de vie supérieur à 33 190 euros.

Le taux de pauvreté, défini ici au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie, est de 13,2 % en 2006. Ce seuil correspond à un niveau de vie inférieur à 880 euros par mois. À titre de comparaison, au 1^{er} janvier 2006, le plafond du RMI pour une personne seule est de 433 euros par mois et de 650 euros par mois pour une personne seule avec un enfant ou un couple sans enfant. 7,9 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté. La moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur à 720 euros mensuels. Entre 2005 et 2006, le taux de pauvreté peut être considéré comme stable : il valait en effet 13,1 % en 2005 soit un écart de 0,1 point, inférieur à la marge d'incertitude qui affecte toute grandeur statistique calculée à partir d'une enquête par sondage (+/- 0,5 point pour le seuil à 60 %).

Le revenu contribue au bonheur mais ne suffit pas à l'expliquer

Au cours de la vie, il y a des âges où, plus souvent qu'à d'autres, on se déclare heureux. C'est ce qui ressort de l'analyse d'une série d'enquêtes d'opinion sur plus de 25 ans, présentée dans le dossier *Le bonheur attend-il le nombre des années ?* Schématiquement, le sentiment de bien-être commence par décliner jusqu'à la quarantaine environ pour amorcer ensuite une nette remontée conduisant à son apogée au cours de la soixantaine. Mais il s'agit là d'une tendance moyenne, qui masque une grande diversité de configurations, tant sont nombreux les facteurs influençant le bien-être et son expression. Ainsi, le revenu, même s'il y contribue, est loin d'en expliquer à lui seul l'évolution. Interviennent aussi, outre les événements de la vie, l'évaluation que chacun fait de sa propre situation, ses aspirations, ou encore la manière dont il révisé son jugement et l'appréciation de son bien-être.

Les logements sont plus confortables qu'il y a vingt ans et pèsent davantage sur le revenu des ménages

Depuis l'après-guerre, le parc de logements a considérablement progressé en volume et en confort. La proportion des logements ne disposant pas du confort de base a fortement diminué. L'espace habitable par personne a augmenté. Dans le même temps, les ménages ont consacré une part croissante de leur revenu à ce service. À la fin des années 1990, le nombre de ménages qui, chaque année, acquièrent leur résidence principale, a fortement augmenté. Les acquisitions se sont portées d'abord sur l'ancien puis sur le neuf. Elles augmentent aussi dans les zones rurales éloignées des villes. La part des ménages propriétaires a ainsi progressé continuellement durant ces vingt dernières années, passant de près de 51 % en 1982 à 57 % en 2006. Sur la période la plus récente, elle est néanmoins en retrait pour les ménages les plus modestes (1^{er} quartile de niveau de vie), ainsi que pour les 40-64 ans.

2. Voir « L'économie française - Comptes et dossiers », édition 2008, *Insee Références*, juillet 2008.

La hausse des prix de l'immobilier depuis le début des années 2000, apparaît aujourd'hui forte au regard des causes strictement économiques qui pourraient l'expliquer. Les loyers progressent également, même s'ils suivent des rythmes moins rapides. L'augmentation de l'effort financier qui en résulte pour les ménages s'est traduite par l'éviction d'une partie des accédants aux capacités d'emprunt les plus faibles et par un ralentissement de la primo-accession. Entre 2002 et 2006, les dépenses des accédants à la propriété et des locataires ont fortement augmenté : le taux de croissance annuel moyen de la dépense de logement atteint 4,1 % en France métropolitaine pour les accédants, 3,1 % pour les locataires du secteur libre et 2,5 % pour ceux du secteur social.

Si les accédants à la propriété se recrutent aujourd'hui dans des catégories plus aisées, il n'en est pas de même pour les locataires et les taux d'effort³ des locataires du secteur libre sont particulièrement élevés. Le parc social, qui permet aux ménages qui l'occupent de maintenir des taux d'effort plus réduits, fait l'objet d'une demande croissante.

La réforme de 2007 du barème de l'impôt sur le revenu a atténué son pouvoir redistributif

Le système fiscal et les prestations sociales modifient la répartition des ressources au sein de la population et réduisent les inégalités initiales de revenu. Plus concentrés sur les plus aisés, les prélèvements directs réduisent le niveau de vie des personnes situées en haut de la distribution. Celles-ci sont par ailleurs peu concernées par les prestations et bénéficient essentiellement de prestations familiales sans condition de ressources. Le jeu des prélèvements et des prestations réduit ainsi le niveau de vie des 20 % les plus aisés de 19 % en moyenne par rapport à leur revenu net en équivalent adulte. À l'inverse, les prestations (minima sociaux, aides au logement, prestations familiales) bénéficient plus largement aux plus modestes, par ailleurs en général non imposables à l'impôt sur le revenu. Le niveau de vie des 20 % les moins aisés est au total augmenté de près de moitié (47 %) via le système de redistribution, par rapport à leur revenu net en équivalent adulte. Au milieu de l'échelle des niveaux de vie, l'impact des transferts sociaux et fiscaux est faible comparé aux deux extrêmes de la distribution. Globalement, au sein des transferts monétaires, les prestations apparaissent davantage redistributives que les prélèvements. Elles contribuent à la réduction des inégalités à hauteur de 65 % contre 35 % pour l'ensemble des prélèvements. L'impôt sur le revenu, en particulier, contribue globalement pour 26 % à la réduction des inégalités de niveau de vie en 2007.

La réforme de l'impôt sur le revenu constitue la principale évolution du système socio-fiscal en 2007. L'abattement de 20 % a été supprimé et intégré directement au barème tandis que le nombre de tranches est passé de six à quatre. Les personnes les plus aisées sont celles qui bénéficient le plus fortement de cette réforme de l'impôt. Pour les personnes qui se trouvent dans les centiles de niveau de vie les plus élevés, le gain moyen de niveau de vie du fait de la réforme de l'impôt se situe autour de 2 %. La prise en compte de la revalorisation de la prime pour l'emploi (PPE) augmente les gains à la réforme globale de l'impôt sur le revenu des personnes modestes, sans toutefois rattraper les gains des personnes les plus aisées. La réforme de l'impôt sur le revenu a atténué son pouvoir redistributif : sans la réforme, sa contribution à la réduction des inégalités s'élèverait à 28,4 %, soit deux points de plus. Son poids dans le revenu disponible est désormais plus faible. La revalorisation de la PPE a en revanche augmenté son incidence sur la réduction des inégalités (3,6 % au lieu de 2,8 %). Son impact redistributif reste cependant restreint en raison de son faible poids dans le revenu total (0,5 %).

3. Rapport entre la somme des dépenses en logement (mensualités de remboursement des emprunts ou loyer, charges collectives et dépenses individuelles d'énergie et d'eau) et la masse des revenus des ménages.

Les services publics de santé, éducation et logement contribuent deux fois plus que les transferts monétaires à la réduction des inégalités de niveau de vie

Si le niveau de vie des ménages se trouve affecté par les transferts et prélèvements monétaires, il bénéficie également de transferts des administrations publiques « en nature », c'est-à-dire opérés sous forme de services gratuits ou délivrés à faible coût, qui peuvent avoir un impact redistributif d'autant plus fort qu'ils mettent en jeu des masses financières très importantes. Ces services touchent en particulier les domaines de la santé, de l'éducation ou du logement social. Ils répondent au souci de garantir aux personnes un accès *a priori* identique aux soins, à l'éducation ou aux services de logement, quel que soit leur niveau de ressources. Ils répondent ainsi davantage à un objectif d'équité que de redistribution, et sont de ce fait généralement écartés du champ de la redistribution. Par ailleurs, un certain nombre de taxes sur la consommation et l'investissement mobilier ou immobilier des ménages, tout en n'affectant pas directement leur revenu, modifient les conditions de l'utilisation de ce revenu, et sont donc susceptibles d'affecter leur niveau de vie. Il est d'ailleurs courant, dans les comparaisons internationales, d'élargir les bilans redistributifs à l'ensemble des transferts (monétaires ou non) et des prélèvements (directs ou indirects) auxquels sont soumis les ménages.

Dans ce cadre élargi, la contribution des prestations et des prélèvements monétaires habituellement inclus dans le champ de la redistribution est désormais limitée, respectivement à 32 % et 17,5 % de la réduction des inégalités. Les transferts en nature apparaissent très redistributifs puisqu'ils contribuent pour plus de deux tiers (69 %) à la réduction des inégalités. L'explication réside avant tout dans les masses financières en jeu, très élevées pour la santé et pour l'éducation. Avec une contribution de 36,5 % à la réduction des inégalités, l'éducation est le transfert en nature des administrations publiques vers les ménages le plus redistributif. Il est en effet très progressif en raison de la surreprésentation des familles dans le bas de l'échelle des niveaux de vie. D'un poids comparable, mais d'une progressivité moindre, la santé contribue à hauteur de 29,6 % à la réduction des inégalités globales de niveau de vie. La part des dépenses de logement social dans le revenu disponible est très faible. Leur effet redistributif final est par conséquent limité (2,9 %). Pour comparaison, l'incidence des aides au logement, dont le poids dans le revenu disponible est à peine plus élevé, est près de trois fois plus importante. Celles-ci apparaissent en effet davantage ciblées dans le bas la distribution des revenus. Du côté des prélèvements, tandis que la somme de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation et des cotisations sociales contribue à hauteur de 17,5 % à la réduction des inégalités de niveau de vie, les prélèvements sur la consommation et l'investissement sont les seuls instruments dont l'effet final tend, au moins à court terme, à augmenter les inégalités : ils contribuent négativement à la réduction des inégalités de niveau de vie à hauteur de -18,6 %, dont -17,9 % au titre des impôts sur la consommation.

En dix ans, le nombre de ménages déclarant l'usage de services à domicile s'est accru de 76 %

En 2005, 2,6 millions de ménages ont déclaré à l'administration fiscale avoir eu recours à des services à domicile, pour une dépense totale à leur charge de 4,4 milliards d'euros. En dix ans, le nombre de ménages concernés s'est accru de 76 % et la dépense totale a été multipliée par plus de deux en euros constants. Le dossier *En France, qui recourt aux services à domicile ?* montre que 47 % des ménages utilisateurs sont âgés de plus de 70 ans et, parmi le million de ménages en emploi, la moitié sont cadres. En 2005, les 10 % des ménages les plus aisés représentent 32 % des utilisateurs et sont à l'origine de 46 % de la dépense totale à la charge des ménages. Toutefois, au cours des dix dernières années, le recours à des services à domicile progresse davantage parmi les ménages modestes.

Seuls les ménages dont le revenu imposable est suffisant, soit 65 % des utilisateurs, bénéficient de la réduction d'impôt introduite en 1991. Au cours des dix dernières années, le montant global de cet avantage fiscal a été multiplié par 1,8 pour atteindre, en 2005, 1,7 milliard d'euros. Plus nombreux à utiliser les services à domicile et pour des montants en moyenne plus élevés, les ménages qui se situent parmi les 10 % les plus aisés reçoivent 73 % de la réduction d'impôt totale. A partir de 2007, la création d'un crédit d'impôt pour les ménages actifs pourrait élargir l'avantage fiscal à 155 000 ménages, soit 15 % des ménages actuellement non concernés par la réduction d'impôt car non imposables, pour un coût supplémentaire de 220 millions d'euros.

Ce dynamisme des services à domicile au cours de la dernière décennie ne doit pas occulter la place du travail au noir dans le secteur. On estime ainsi que la progression du travail déclaré serait imputable à 70 % à la réintégration d'une partie du travail au noir dans le champ de l'économie formelle.

Depuis vingt-cinq ans, une population de plus en plus diplômée mais avec des disparités selon le milieu social encore importantes

En 1982, sur l'ensemble des personnes âgées d'au moins 16 ans ayant terminé leurs études initiales, près de six sur dix étaient sans diplôme ou simplement titulaires d'un certificat d'études primaires. Vingt-cinq ans plus tard, elles sont moins d'un tiers. Par ailleurs, tandis qu'à peine 9 % étaient titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2 ou plus, cette proportion atteint 22 % en 2007. Cette démocratisation quantitative de l'instruction laisse pourtant subsister des disparités sociales importantes dans les orientations et les scolarités. Ainsi, bien que la part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les enfants d'ouvriers ou d'agriculteurs soit nettement plus forte aujourd'hui que par le passé, elle n'en reste pas moins largement inférieure à celle des enfants de milieux sociaux les plus favorisés. De même, si la part des enfants d'ouvriers sans diplôme ou simplement titulaires d'un CEP a fortement diminué entre 1982 et 2007, passant de 53 % à 32 %, elle reste toutefois bien plus élevée que celle constatée chez les enfants de cadres ou de professions libérales (5 % en 2007), d'employés (18 %) ou de professions intermédiaires (9 %).

L'un des objectifs affichés du système éducatif est d'assurer à chaque jeune sortant un diplôme ou une qualification reconnue. En 2006, les sorties de jeunes « sans qualification », c'est-à-dire juste après le début de la préparation au CAP ou au BEP, ou juste après le collège (classe du premier cycle), représentent 6 % d'une génération. Parmi les sortants sans qualification, plus de six sur dix ont un parent responsable ouvrier ou inactif. Ce n'est le cas que de la moitié des sortants non diplômés du secondaire mais qualifiés, et d'un tiers seulement des enfants diplômés du secondaire.

Dans le même temps, près de 70 % des jeunes accèdent au niveau du baccalauréat et 64 % sont bacheliers, de plus en plus par la voie professionnelle. L'augmentation de la part des bacheliers au cours du siècle dernier s'est faite de façon différenciée selon le milieu social. Ainsi, parmi les bacheliers généraux, plus d'un tiers sont enfants de cadres ou de professions intellectuelles supérieures, et 12 % seulement enfants d'ouvriers. A l'inverse, parmi les bacheliers professionnels, un quart sont enfants d'ouvriers, et 8 % seulement enfants de cadres. Parmi les élèves entrés en sixième générale en 1995, trois enfants d'inactifs sur dix et un enfant d'ouvrier sur deux ont, dix ans après, obtenu le baccalauréat, contre neuf enfants de cadres sur dix. Ces proportions étaient du même ordre pour ceux entrés en sixième en 1989. L'accès à l'enseignement supérieur est également marqué par l'origine sociale.

Des disparités de mortalité précoce importantes même entre catégories socioprofessionnelles proches

L'espérance de vie à la naissance continue à augmenter en 2007, pour atteindre 77,5 ans pour les hommes et de 84,4 ans pour les femmes, contre respectivement 77,2 ans et 84,1 ans en 2006. Au cours des dix dernières années, l'espérance de vie à la naissance a augmenté de 3,0 ans pour les hommes et de 2,1 ans pour les femmes. Des inégalités sociales de mortalité, et en particulier de mortalité précoce, existent cependant. Globalement, aux cadres et professions intermédiaires auxquels est associée une relativement faible mortalité, s'opposent les employés et ouvriers caractérisés par une mortalité plus élevée. Ainsi, 6,7 % des hommes nés entre 1940 et 1946 et cadres dans le secteur privé à 36 ans sont décédés avant 60 ans contre 14,3 % de ceux employés ou ouvriers non qualifiés.

Deux principales hypothèses sont traditionnellement avancées pour expliquer ce constat. La première est que ces écarts de mortalité résulteraient de modes de vie et de comportements différenciés entre les groupes sociaux. La seconde hypothèse renvoie au rôle des conditions de travail : les employés et ouvriers ont fréquemment des métiers plus pénibles physiquement (risques accrus d'exposition à des substances toxiques, d'accidents du travail, etc.), ce qui entraînerait une plus forte dégradation de leur état de santé et, par la suite, des risques de décès plus élevés. En réalité, il est fort probable que les deux effets interagissent. Le dossier *Mourir avant 60 ans, le destin de 12 % des hommes et 5 % des femmes d'une génération de salariés du privé* se penche sur cette problématique et montre, à milieu social donné, c'est-à-dire en considérant des groupes de personnes dont les comportements sont a priori relativement homogènes, qu'il existe des disparités de mortalité précoce significatives selon la catégorie socioprofessionnelle détaillée mais aussi selon la taille de l'entreprise, le fait d'être ou non à temps complet et le secteur d'activité, ce qui suggère un lien avec les conditions de travail. Par exemple, les ouvriers non qualifiés ne présentent pas les mêmes risques de décès précoce selon leur spécialisation : 15,7 % des ouvriers non qualifiés de type artisanal à 36 ans nés entre 1940 et 1946 sont décédés avant 60 ans contre 13,8 % de ceux de type industriel. Pour les ouvriers et employés, les disparités de risques de décès entre catégories socioprofessionnelles sont encore plus marquées quand on prend compte les changements professionnels survenus après 36 ans tels que la promotion en tant que cadre ou profession intermédiaire ou l'arrêt complet de l'activité salariée. Enfin, la structure de mortalité féminine constitue un dernier indice témoignant de l'effet de la profession : les inégalités de mortalité entre catégorie socioprofessionnelles détaillées y sont moins fortes que pour les hommes, ce qui pourrait résulter, surtout dans les anciennes générations étudiées ici, de leur moins grande présence sur le marché du travail.